

2024

Rapport annuel

Mise en œuvre des Principes pour
une Banque Responsable (PRB) de l'Initiative
Financière du Programme des Nations Unies
pour l'Environnement (UNEP FI)



BOAD

BANQUE OUEST AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT



Sommaire

CONTEXTE	3
I. PRINCIPE 1 : ALIGNEMENT	5
II. PRINCIPE 2 : IMPACT ET FIXATION D'OBJECTIFS	9
III. PRINCIPE 3 : CLIENTS	11
IV. PRINCIPE 4 : PARTIES PRENANTES	14
V. PRINCIPE 5 : GOUVERNANCE ET CULTURE	16
VI. PRINCIPE 6 : TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ	19

Principe 1 : Alignement

Contenu

La BOAD met en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2021 son 3^{ème} Plan Stratégique 2021-2025, dénommé Plan DJOLIBA, qui constitue le cadre de référence de toutes les interventions de l'institution. Il est articulé autour de cinq (05) axes, dont trois (03) axes opérationnels et deux (02) axes transversaux. Les trois (03) axes opérationnels sont : i) Axe 1 : renforcement de l'intégration régionale ; ii) Axe 2 : création de valeur et d'emplois productifs en appui aux Etats et au secteur privé et iii) Axe 3 : renforcement de la résilience au changement climatique. Les deux (02) axes transversaux sont : Axe 4 : augmenter les capacités de financement ; Axe 5 : renforcer les ressources humaines et les systèmes de gestion.

La Banque a mis en place une Politique Climat qui s'applique à l'ensemble des projets financés. La Banque soutient également ses Etats membres dans la mobilisation des ressources dédiées à la lutte contre les changements climatiques à travers les Fonds auxquels elle est accréditée, en tant qu'Entité de Mise en Œuvre d'accès direct, tels que le Fonds Vert pour le Climat (FVC), le Fonds d'Adaptation (FA) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Enfin, la BOAD est dotée d'un Cadre de Sauvegarde Environnementale et Sociale (CSES).

Liens et références

Pour plus d'informations sur note alignement veuillez consulter le site www.boad.org (plan Djoliba 2021-2025, Politique climat de la BOAD, Cadre de Sauvegarde Environnementale et Sociale de la BOAD.)

Principe 2 : Impact et fixation d'objectifs

Contenu

La protection de l'environnement est une priorité pour la BOAD. Elle finance des projets visant à atténuer les effets du changement climatique, à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et à renforcer la résilience des communautés aux chocs climatiques. Dans le cadre de son Plan DJOLIBA, la Banque s'est fixée les objectifs suivants :

- **Axe 1** : Renforcement de l'intégration régionale (30%) ;
- **Axe 2** : Contribution à la création de valeur et d'emplois productifs en appui aux Etats et au secteur privé (45%) ;
- **Axe 3** : Renforcer la résilience au changement climatique (25%).

Liens et références

Pour plus d'informations sur nos impacts veuillez consulter le site www.boad.org Rapport annuel 2023 et 2024 (réalisation de la BOAD en 2023 et 2024).

Principe 3 : Clients et consommateurs

Contenu

Les missions de la Banque sont intrinsèquement liées aux exigences du développement durable et sont pleinement intégrées dans une démarche vertueuse et responsable dans le cadre du financement des projets de développement. Pour se faire, les politiques suivantes ont été mises en place : Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ; Climat ; Genre ; Lutte contre le blanchiment ; Prévention de la lutte contre la corruption et la fraude ; ainsi qu'un Cadre de Sauvegarde Environnementale et Sociale (CSES).

Liens et références

Pour plus d'informations sur les clients et consommateurs veuillez consulter le site www.boad.org : Politiques (RSE, Climat, Genre, blanchiment, de prévention de la lutte contre la fraude...).



Principe 4 : Parties prenantes

Contenu

La BOAD s'efforce d'être à l'écoute des attentes de ses parties prenantes. Nous nous engageons de manière proactive auprès de nos principales parties prenantes, à savoir les Etats membres, le secteur privé, les investisseurs, les employés, les régulateurs. Leurs contributions sont essentielles pour comprendre l'importance de l'impact, des risques et des opportunités des questions de développement durable que nous identifions.

En 2023, la Banque a réalisé une consultation auprès de ses parties prenantes, afin d'actualiser sa matrice de matérialité et de préparer son plan stratégique RSE pour la période 2025-2029. Cet exercice fut l'occasion de revoir et d'actualiser les enjeux précédemment évalués, ainsi que leur importance aux yeux des parties prenantes.

Liens et références

Pour plus d'informations sur nos relations avec les parties prenantes, veuillez consulter les rapports annuels 2023 et 2024 (faits marquant).

Principe 5 : Gouvernance et culture

Contenu

La gouvernance est un des piliers majeurs de la politique RSE de la BOAD. Elle reflète la mise en œuvre par les dirigeants de l'Institution, des principes du développement durable et sa déclinaison dans les différents domaines d'activité. La prise en compte, au sein du Comité de Direction et du Conseil d'Administration, des questions sociales et environnementales, est, en effet, cruciale.

La BOAD a mis en place un système de gouvernance qui adresse les PRB. Le conseil d'administration approuve la politique RSE de la Banque et la Gouvernance RSE se décline comme suit :

- Comité RSE au niveau du Conseil d'Administration, constitué de quelques Administrateurs, qui statue sur les questions liées à la RSE et au Climat ;
- Comité de Pilotage RSE au sein de la Banque, constitué des membres du CODIR qui valide les politiques, manuels et cadres en matière de RSE et de Climat ;
- Un Département en charge du financement du Développement Durable.

Liens et références

Pour plus d'informations sur notre gouvernance et culture, veuillez consulter le site www.boad.org

Principe 6 : Transparence et responsabilité

Contenu

La Banque consciente de sa responsabilité sociétale, et conformément à sa politique RSE, une démarche RSE engagée et responsable, est mise en œuvre selon la norme ISO 26000. La BOAD s'attèle à être transparente et responsable de ses engagements vis-à-vis des Principes pour une Banque Responsable. Dans le cadre de la transparence, la Banque élabore et publie chaque année un Rapport annuel de ses activités ainsi qu'un Rapport annuel RSE qui met en exergue les actions qu'elle a menées en prenant en compte la thématique liée à la durabilité.

La BOAD a mis en place un programme d'assurances destinées aux pays ayant subis des catastrophes naturelles. Le Prêt Adapté aux Catastrophes Naturelles (PACAN) s'appuie sur une approche novatrice, visant à accroître la résilience du bénéficiaire d'un prêt classique aux catastrophes naturelles.

Liens et références

Pour plus d'informations sur notre transparence veuillez consulter le site www.boad.org.

CONTEXTE

Le financement de projets est un enjeu majeur dans un contexte où les pressions concurrentielles autour des comportements responsables, constituent désormais un objectif stratégique central. Il s'agit donc de la Responsabilité de la BOAD d'inscrire désormais ses actions dans une optique de durabilité, sur la base des critères extra financiers : Environnement, Sociétaux et de Gouvernance (critères ESG). L'intégration de ces critères ESG s'inscrit en droite ligne avec l'Investissement Socialement Responsable (ISR) qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental. Ainsi dans la dynamique d'alignement et du respect des standards internationaux, la BOAD a adhéré aux Principes pour une Banque Responsable (PRB) de l'UNEP-FI en septembre 2023 en vue de renforcer sa bonne gouvernance. A travers le plan stratégique Djoliba, la BOAD s'est engagée à ancrer la durabilité dans sa stratégie de financement et dans sa culture d'entreprise.

Les Principes pour une Banque Responsable (PRB) sont une charte de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI), créée en 1992 suite au regroupement d'institutions financières et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) dans un contexte de prise de conscience sur la nécessité de prendre en compte les impacts environnementaux des opérations financées.

Les Principes pour une Banque Responsable (PRB) constituent un cadre de référence que de nom-

breuses banques du monde entier utilisent pour orienter leurs pratiques bancaires responsables. Les banques membres s'engagent à prendre des mesures pour aligner leur stratégie, leur processus décisionnel, leurs prêts et leurs investissements avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et les accords internationaux tels que l'Accord de Paris sur le changement climatique. Avec plus de 330 banques signataires représentant plus de la moitié du secteur bancaire mondial, les PRB constituent le cadre bancaire durable le plus important au monde.

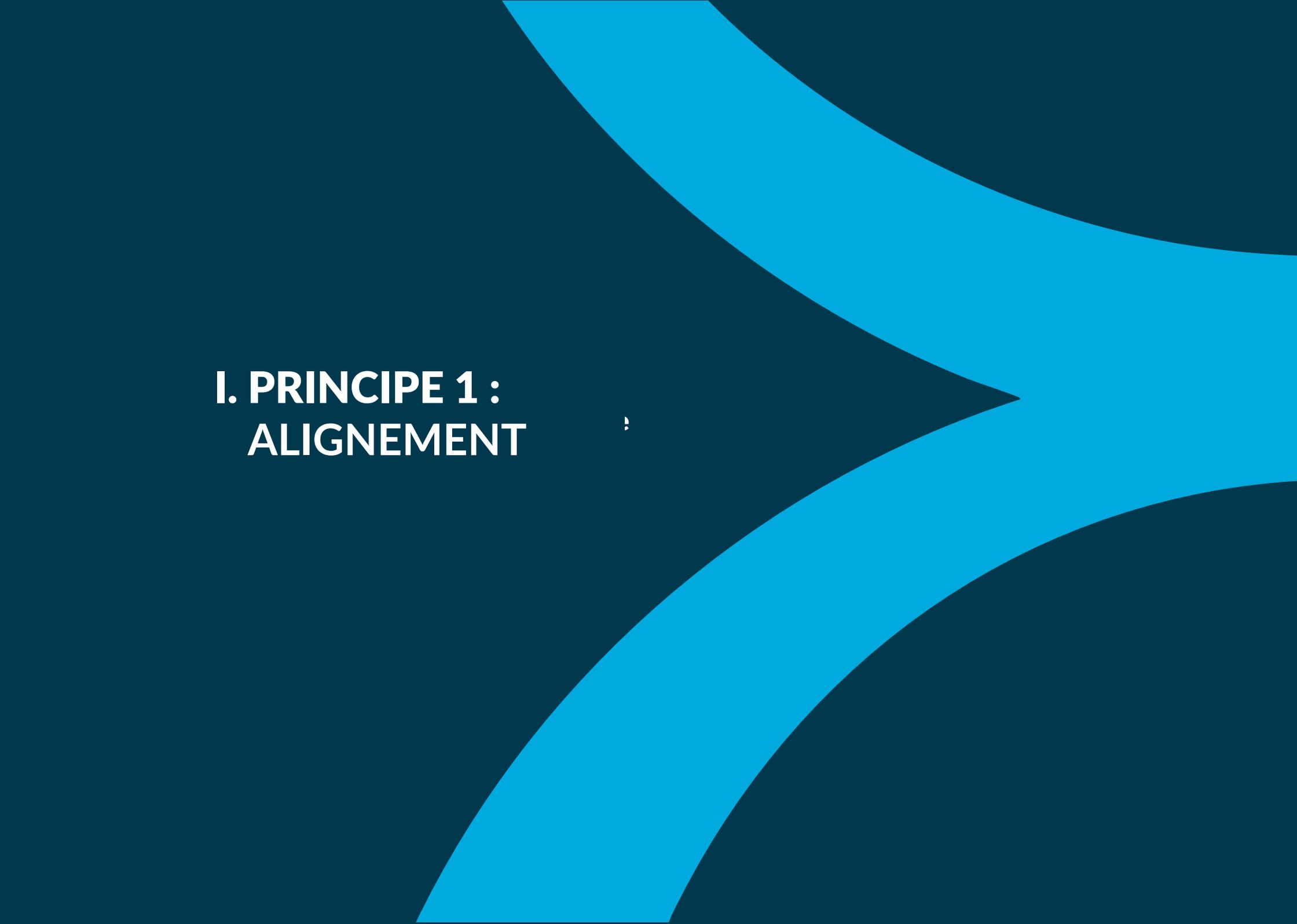
En adhérant aux principes, les banques membres renforcent activement les impacts positifs, réduisent les impacts négatifs et promeuvent une activité bancaire responsable dans l'ensemble de leurs portefeuilles, leurs activités, leurs produits et leurs services. L'objectif du rapport annuel est d'aider les signataires à maintenir la transparence et la responsabilité en divulguant leurs progrès dans la mise en œuvre des principes et en présentant leurs actions en matière de banque responsable.

Le premier rapport PRB doit être publié 18 mois après la signature de l'adhésion. Ce premier rapport fait état de la mise en œuvre de la Durabilité et de la Responsabilité au sein de la Banque. Le cadre du PRB se compose de six (06) principes conçus pour définir l'objectif, la vision et l'ambition de la banque responsable. Les banques signataires s'engagent à intégrer ces six principes dans tous leurs domaines d'activité, au niveau stratégique, au niveau du portefeuille et au niveau transactionnel.

Les principes au nombre de six (06), non contraignants :

- **Alignement** : Aligner notre stratégie commerciale sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et les Accord de Paris sur le climat.
- **Impact** : Augmenter continuellement nos impacts positifs tout en réduisant nos impacts négatifs. Avoir un impact positif sur l'environnement.
- **Clients** : Travailler de manière responsable avec nos clients pour créer une prospérité partagée pour les générations actuelles et futures. Encourager les pratiques durables.
- **Parties prenantes** : Consulter, engager et collaborer avec les parties prenantes concernées pour atteindre nos objectifs.
- **Gouvernance et établissement d'objectifs** : Mettre en œuvre nos engagements grâce à une gouvernance efficace et à la fixation d'objectifs pour nos impacts les plus significatifs.
- **Transparence et responsabilité** : S'engager à être transparent sur notre contribution à la réalisation des Objectifs à impacts positifs de la société.

Grâce à des rapports transparents et à la responsabilité, les banques membres démontrent leur engagement à construire un avenir plus durable et résilient, en s'attaquant au changement climatique, à la perte de la nature, à la pollution et aux inégalités sociales afin de créer une transition mondiale positive pour les personnes et la planète.



I. PRINCIPE 1 : ALIGNEMENT

I. PRINCIPE 1 : ALIGNEMENT



La BOAD s'engage à aligner sa stratégie d'entreprise de façon cohérente avec les besoins des individus et les objectifs de la société et à y contribuer, tels qu'ils sont exprimés dans les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'Accord de Paris sur le climat et les cadres nationaux et régionaux pertinents.

La BOAD joue un rôle essentiel dans le financement du développement des Etats membres de l'UEMOA en fournissant des ressources financières et des services de conseil pour soutenir une gamme diversifiée de projets alignés sur son Plan stratégique



Djoliba 2021 – 2025, dans les secteurs clés tels que l'infrastructure, l'agriculture, l'énergie, l'immobilier ainsi que la santé et l'éducation. Elle accompagne la mise en œuvre des programmes d'investissements des Etats membres de l'UEMOA en faisant preuve d'une implication singulière, affirmée et volontaire, tant dans les domaines économique, social qu'environnemental.

L'impératif qui guide le choix et la mise en œuvre des priorités du Plan stratégique 2021-2025 est d'augmenter l'impact des interventions de la Banque en termes de résultats de développement. A cet effet, il s'agira de focaliser les interventions sur cinq domaines clés pour répondre de façon efficace aux défis liés au développement durable et inclusif des pays de l'Union.

La BOAD a opté pour une approche sectorielle structurée à travers cinq (05) domaines :

- **Infrastructures et économie numérique** : La BOAD s'engage à renforcer les infrastructures essentielles pour la croissance économique. Nous investissons entre autres dans les routes, les ponts, les aéroports et les télécommunications pour favoriser la connectivité régionale et stimuler le développement de l'économie numérique.

- **Énergie et ressources naturelles** : La sécurité énergétique est cruciale pour la croissance. Nous soutenons notamment des projets d'énergie propre, de production d'électricité et de gestion des ressources naturelles afin de promouvoir la durabilité et l'indépendance énergétique dans la sous-région.

- **Agriculture et sécurité alimentaire** : L'agriculture est le pilier de l'économie ouest-africaine. Nous investissons dans des projets agricoles innovants, de la production à la transformation, pour améliorer la sécurité alimentaire, stimuler les revenus des agriculteurs et renforcer la chaîne de valeur agroalimentaire.

- **Santé et éducation** : La BOAD accorde une grande importance à l'amélioration de la santé et de l'éducation en Afrique de l'Ouest. Nous soutenons la construction d'infrastructures de santé, la formation du personnel médical et le développement de l'éducation de qualité pour tous.

- **Immobilier & habitat social** : Nous croyons en l'importance de logements abordables et décents pour tous. Nos investissements dans le secteur immobilier visent à répondre aux besoins de logement de la population tout en favorisant le développement urbain durable.



Dans chacun des cinq (05) secteurs prioritaires, l'accent est mis, de manière transversale, sur l'environnement et la finance climat d'une part, et d'autre part, sur le rôle et les besoins de financements appropriés des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME).

Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) : pour diversifier le tissu économique et créer des emplois dans des domaines porteurs, une attention particulière est accordée à l'emploi des jeunes et à l'inclusion des femmes ainsi qu'au rôle du secteur financier (banques, établissements financiers, SFD). La répartition du portefeuille (%) par pays est comme suit (2023/2024) :

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE EN POURCENTAGE PAR PAYS

	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	HORS UEMOA	TOTAL
2023	13,5	11	20,7	3,3	10,6	10	18,4	11,6	0,9	100
2024	9	18,5	33,3	0,5	6,5	3,3	17,4	9,9	1,6	00

Sources : Site www.boad.org (secteurs d'intervention). Rapport annuel 2023, annexe Répartition des engagements nets par pays au 31/12/2023. Plan stratégique Djoliba.

La BOAD met en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2021 son 3^{ème} Plan Stratégique 2021-2025, dénommé Plan DJOLIBA, qui constitue le cadre de référence de toutes les interventions de l'institution. Il est articulé autour de cinq (05) axes, dont trois (03) axes opérationnels et deux (02) axes transversaux. Les trois (03) axes opérationnels sont : i) Axe 1 : renforcement de l'intégration régionale ; ii) Axe 2 : création de valeur et d'emplois productifs en appui aux Etats et au secteur privé et iii) Axe 3 : renforcement de la résilience au changement climatique. Les deux (02) axes transversaux sont : Axe 4 : augmenter les capacités de financement ; Axe 5 : renforcer les ressources humaines et les systèmes de gestion.

L'ambition de la BOAD est de créer de la valeur soutenable pour toute la sous-région et une contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Sur cette base, nous nous efforçons d'aligner notre stratégie sur les objectifs les plus pertinents des ODD et de l'Accord de Paris et des cadres nationaux pertinents.

Dans ce cadre, les financements consentis portent sur des projets dont la mise œuvre contribuera à la réalisation des ODD ci-après : i) ODD1 : Pas de pauvreté ; ii) ODD 2 : Faim « Zéro » ; iii) ODD 3 : Bonne santé et bien-être ; iv) ODD 4 : Education de qualité ; v) ODD 5 : Egalité entre les sexes ; vi) ODD 6 : Eau propre et assainissement ; vii) ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable ; viii) ODD 8 : Travail décent et croissance économique ; ix) ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure ; x) ODD 10 : Inégalités réduites ; xi) ODD 11 : Villes et communautés durables ; xii) ODD 12 : Consommation et production responsables ; xiii) ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques et xiv) ODD 15 : Vie terrestre.

Par ailleurs, la Banque a mis en place une Politique Climat qui s'applique à l'ensemble des projets financés. Ainsi, la prise en compte du changement climatique dans ses opérations est un impératif en tant qu'institution de financement du développement des Etats membres de l'UEMOA. La BOAD s'est engagée dans un appui aux Etats dans la cadre de leurs efforts pour relever le défi du changement climatique : (i) poursuivre la mobilisation des ressources concessionnelles auprès des Fonds Climat au profit des Etats (financement public) ; (ii) verdir le secteur financier de l'UEMOA et promouvoir l'innovation financière pour accroître l'investissement privé en faveur du Climat ; (iii) accélérer les investissements climatiques dans les secteurs clés tels que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, l'agriculture durable et climato-intelligente, et les villes vertes ainsi que les infrastructures résilientes au climat ; et (iv) intégrer la dimension climat dans les financements de la Banque.

Le Département Financement du Développement Durable (DFDD) est en charge de l'intégration du changement climatique dans les opérations de la Banque et contribue à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ce département a en son sein un Domaine qui est en charge de l'origination et du développement des projets d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques, de même que la finance climat avec pour mission de (i) conseiller les porteurs de projets ; (ii) veiller à la prise en compte des objectifs nationaux des CDN des Etats membres de l'UEMOA dans les projets financés et de (iii) valider l'éligibilité des projets et leur alignement aux critères liés à la finance climat. Les secteurs prioritaires des CDN de la région portent sur les domaines tels que l'agriculture et la gestion durable des terres, l'énergie, les infrastructures et leur résilience, ainsi que la mobilisation des financements climatiques.





Les besoins financiers des huit (08) Etats membres de l'UEMOA en réponse à la lutte contre les changements climatiques sont estimés dans les CDN à environ 100 milliards de dollars US d'ici à 2030.

Par ailleurs, la BOAD a bénéficié d'une assistance technique de l'AFD qui avait pour vocation d'améliorer l'analyse des projets climats, notamment à l'aide d'outils spécifiques. L'objectif était également d'élargir la base des collaborateurs formés à l'analyse des projets climat. Les projets imputés sur la ligne Climat de l'AFD ont bénéficié des diligences E&S telles que définies dans la politique environnementale et sociale de la Banque et en conformité avec le manuel opérationnel relatif aux secteurs concernés. Il convient de préciser que l'Accord de Coopération signé avec l'AFD s'inscrit dans le respect de l'Accord de Paris sur le Climat.

La Banque soutient également ses Etats membres dans la mobilisation des ressources dédiées à la lutte contre les changements climatiques à travers les Fonds auxquels elle est accréditée, en tant qu'Entité de Mise en Œuvre d'accès direct, tels que le Fonds Vert pour le Climat (FVC), le Fonds d'Adaptation (FA) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Aussi, afin d'apporter un appui aux Etats membres dans le déploiement des ressources mobilisées et la mise en œuvre efficace des projets pour un impact réel, la Banque a créé au sein du Département du Financement du Développement Durable un Domaine en charge de la Supervision des Projets Climat, qui a

pour missions (i) d'appuyer le démarrage, (ii) effectuer le suivi de la mise en œuvre et du décaissement des projets ; (iii) préparer et soumettre les rapports de mise en œuvre, de suivi et de fin d'exécution des projets ; (iv) initier les rapports de performance ; (v) proposer des indicateurs de performance climat et assurer leur suivi.

Enfin, la BOAD est dotée d'un Cadre de Sauvegarde Environnementale et Sociale (CSES) qui décrit l'engagement de l'Institution à promouvoir le développement durable et inclusif dans les pays de la zone « Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) » à travers une politique environnementale et sociale, une politique et une stratégie genre, une série de normes de sauvegarde environnementale et sociale et de procédures. Ces exigences sont conçues pour encadrer les investissements de la Banque dans le cadre de la promotion du développement économique et social régional et de la lutte contre la pauvreté. Elles sont en conformité avec les normes internationales en la matière (SFI-Banque Mondiale).

Ainsi tous les projets de la Banque sont soumis à une évaluation environnementale et sociale en fonction de leur classification environnementale. Pour soutenir des trajectoires à faible émission de carbone et la résilience climatique dans ses Etats membres, la BOAD a développé un cadre qui exige que toutes ses opérations s'alignent sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation de l'Accord de Paris.

Sources : Site www.boad.org (plan Djoliba 2021-2025, Politique climat de la BOAD, Cadre de Sauvegarde Environnementale et Sociale de la BOAD.)



II. PRINCIPE 2 : IMPACT ET FIXATION D'OBJECTIFS

II. PRINCIPE 2 : IMPACT ET FIXATION D'OBJECTIFS



Augmenter continuellement nos impacts positifs tout en réduisant les impacts négatifs et en gérant les risques pour les personnes et l'environnement résultant de nos activités, de nos produits et de nos services. À cette fin, fixer et publier des objectifs dans les domaines où nous pouvons avoir les impacts les plus significatifs.

2.1. Analyse d'impact :

Montrez comment votre banque a identifié, hiérarchisé et mesuré les impacts les plus significatifs liés à son portefeuille. Déterminer les domaines prioritaires pour la définition des objectifs.

La mission de la BOAD est de promouvoir le développement équilibré des États membres et de contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest. Les financements se structurent autour de trois (03) principaux axes stratégiques.

Ci-après la répartition par axes stratégiques (2023/2024) :

	AXES	Renforcer l'intégration régionale	Contribuer à la création de valeur et d'emplois productifs en appui aux États et aux secteur privé	Renforcer la résilience au changement climatique
2023	%	17	59	24
	Montant (MFCFA)	166,9	574,2	231,2
2024	%	17	60	23
	Montant (MFCFA)	159,8	561	215,7

Répartition par typologie d'emprunteurs (2023/2024) :

		Nombre de projets	Financements (MFCFA)	% Financement
2023	Souverains	36	562,8	57,5
	Entreprises publiques	3	74,6	7,6
	Entreprises privées	25	341,3	34,9
	Total	64	978,7	100
2024	Souverains	40	683,3	72,4
	Entreprises publiques	3	75	8
	Entreprises privées	20	184,6	19,6
	Total	63	942,9	100

Répartition par domaines d'activités (2023/2024) :

DOMAINES	2023		2024	
	Montant (MFCFA)	Pourcentage (%)	Montant (MFCFA)	Pourcentage (%)
Transport TIC	339,2	34,7	305,564	32,4
Finances et assurance	184,9	18,9	87,585	9,3
Energie et ressources naturelles	182,3	18,6	209,148	22,2
sécurité alimentaire	135,4	13,8	219,009	23,2
Immobilier et habitat	84,3	8,6	70	7,4
Santé et éducation	52,5	5,4	51,6	5,5

Sources : Rapport annuel 2023 (réalisation de la BOAD en 2023).



En adoptant des principes de financement responsable, la BOAD est en mesure d'atténuer les risques environnementaux et sociaux et de maximiser ceux positifs liés à ses opérations et à son portefeuille sur des questions telles que la pollution des sols, de l'eau et de l'air, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, le travail des enfants et les émissions de gaz à effet de serre.

2.2. Objectifs, mise en œuvre des objectifs et plans d'action/de transition :

Montrez que votre banque a fixé et publié un minimum de deux objectifs SMART portant sur au moins deux domaines différents ayant l'impact le plus significatif. Une fois les objectifs fixés, expliquez les mesures prises et les progrès réalisés.

Les défis et priorités identifiés ont amenés la Banque à s'intéresser de plus près au changement climatique et à la perte et à la dégradation de la biodiversité, parce qu'il s'agit de priorités dans la zone UEMOA, et en raison de l'ampleur de ses expositions dans des secteurs qui sont des contributeurs clés à ces domaines d'impact.

Par ailleurs, la protection de l'environnement est une priorité pour la BOAD. Elle finance des projets visant à atténuer les effets du changement climatique, à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et à renforcer la résilience des communautés aux chocs climatiques. Dans le cadre de son Plan DJOLIBA, la Banque s'est fixée les objectifs suivants :

- **Axe 1** : Renforcement de l'intégration régionale (30%) ;
- **Axe 2** : Contribution à la création de valeur et d'emplois productifs en appui aux Etats et au secteur privé (45%) ;
- **Axe 3** : Renforcer la résilience au changement climatique (25%).



Axe 1 : Renforcement de l'intégration régional

Pour rapprocher les économies de l'UEMOA et en faire un seul et même espace économique, la Banque s'est donnée pour mission, depuis sa création, de soutenir des projets d'intégration régionale. Dans ce cadre, elle a approuvé en 2023 des financements pour un montant de 166,9 Mds FCFA, représentant 17% des concours octroyés sur la période.

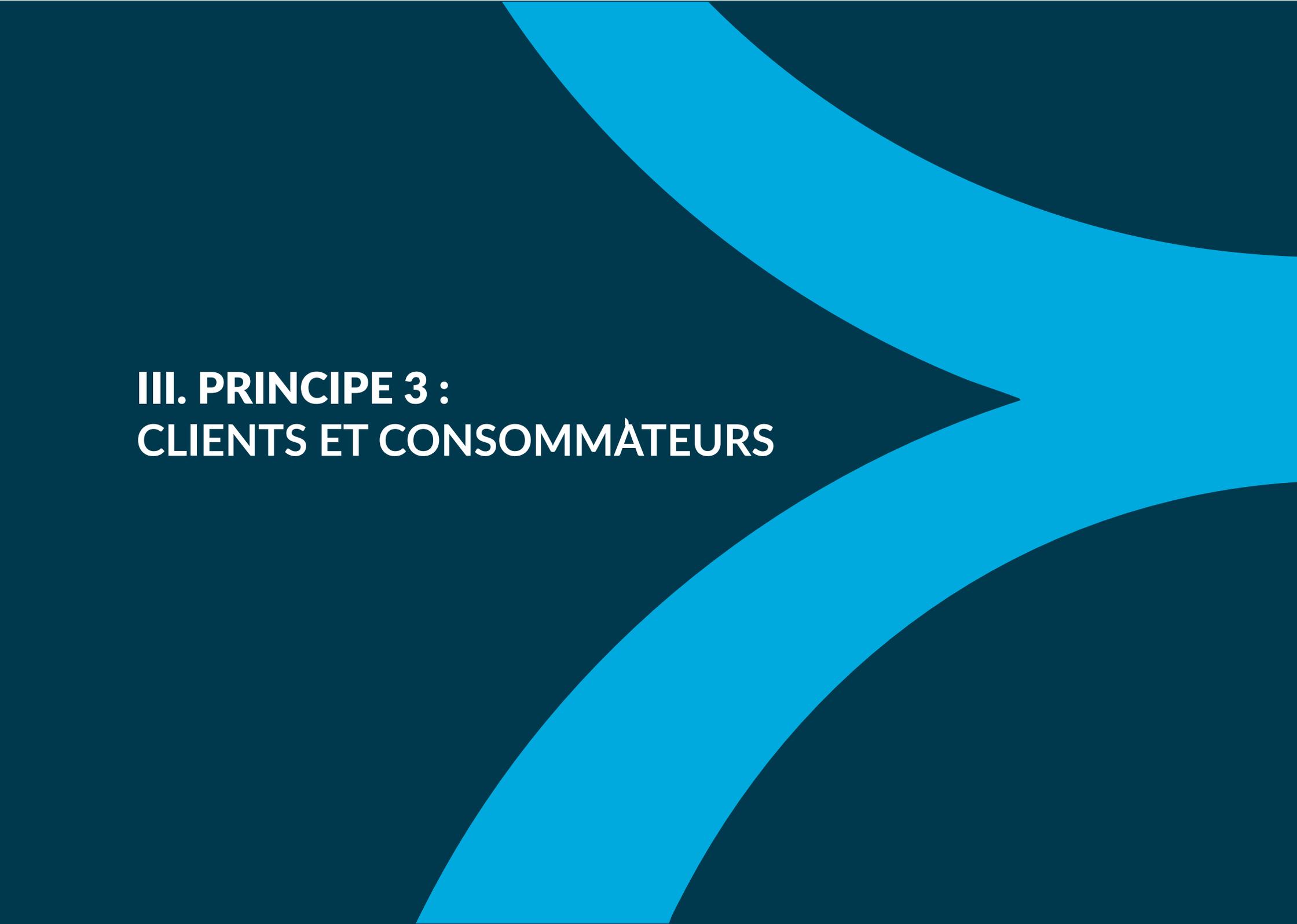
Axe 2 : Contribution à la création de valeur et d'emplois productifs en appui aux Etats et au secteur privé

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de cet axe, la Banque a investi un montant total de 574,2 Mds FCFA, représentant 59% des financements de l'année.

Axe 3 : Renforcer la résilience au changement climatique

Au cours de l'exercice, la Banque a poursuivi ses efforts visant à renforcer la résilience au changement climatique, en approuvant le financement de projets dans ce domaine de l'ordre de 231,2 Mds FCFA, soit environ 24% de ses concours sur l'année.

Sources : Site www.boad.org (plan Djoliba 2021-2025), Rapport annuel 2023



III. PRINCIPE 3 : CLIENTS ET CONSOMMATEURS

III. PRINCIPE 3 : CLIENTS ET CONSOMMATEURS

Travailler de manière responsable avec les clients et les consommateurs pour encourager les pratiques durables et permettre des activités économiques qui créent une prospérité partagée pour les générations actuelles et futures.



3.1. Engagement des clients et des consommateurs :

Décrivez comment votre banque a collaboré et/ou envisage de collaborer avec ses clients pour encourager les pratiques durables et permettre des activités économiques durables.

Les missions de la Banque sont intrinsèquement liées aux exigences du développement durable et sont pleinement intégrées dans une démarche vertueuse et responsable dans le cadre du financement des projets de développement. La BOAD conjugue ses efforts à ceux des Etats membres conformément aux objectifs du développement Durable (ODD) et veille à concilier la préservation de l'environnement et l'équité sociale en harmonie avec nos impératifs financiers et économiques. L'approche stratégique de la Banque comporte des réponses aux attentes économiques, éthiques, sociales et environnementales qui sont prises en compte dans la conduite de ses opérations, dans le cadre des modalités d'interventions socialement responsables.

La BOAD a une politique de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dont l'engagement se structure en cinq (05) piliers comprenant : i) l'approfondissement d'une gouvernance responsable dans la conduite de nos activités, ii) une contribution renforcée au respect des droits de l'homme et au développement des territoires, iii) une participation active et directe à la lutte contre les changements climatiques par la réduction de

nos impacts environnementaux, iv) la réaffirmation du respect que nous avons pour nos clients et nos fournisseurs, en prenant soin de diffuser de façon graduelle auprès d'eux et de l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement, les principes forts de notre approche sociétale, v) le développement de notre capital humain tant sur l'amélioration continue des conditions et du cadre de travail, que sur le renforcement des capacités et la montée en compétence et en responsabilité.

La Banque a également un domaine Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) utilisant un outil d'Analyse et d'émission d'Avis RSE pour les projets soumis à son financement. Ceci permet d'intégrer des facteurs de durabilité dans la prise de décision financière. Cette activité a pour but d'inciter et d'accompagner les parties prenantes à répondre aux piliers de responsabilité tout en inscrivant leurs actions dans une optique de durabilité. Il s'agit de mettre un accent particulier sur les critères qui permettront de jauger la maturité RSE des parties prenantes (PME-PMI-Etats) en lien avec les cinq (05) piliers définis par la politique RSE de la BOAD.

La BOAD a mis en place un Domaine en charge de la supervision des projets climat financés par les fonds auxquels elle est accréditée. Ce Domaine a la responsabilité de s'assurer que les engagements pris par la Banque dans les accords de gestion sont respectés et ont un impact sur les communautés des Etats de l'UEMOA à travers la mise en œuvre efficace de projets durables.

Les diligences sont en cours en vue de la mise en place d'une Politique d'achats responsables avec pour objectif principal de permettre à la Banque d'intégrer des pratiques éthiques, durables et socialement responsables dans son processus d'approvisionnement. Cette politique visera à guider les décisions d'achat vers des choix qui contribuent à la protection de l'environnement, au respect des droits de l'homme, à la gestion des risques et à la création de valeur partagée.

En outre, la Banque a mis en place un Cadre de Sauvegarde Environnementale et Sociale (CSES) qui décrit l'engagement de l'Institution à promouvoir le développement durable et inclusif dans les pays de la zone UEMOA à travers : (i) une politique environnementale et sociale, (ii) une politique et une stratégie genre, (iii) une série de normes de sauvegarde environnementale et sociale et de procédures. Ces exigences sont conçues pour encadrer les investissements de la Banque dans le cadre de la promotion du développement économique et social régional et de la lutte contre la pauvreté.

La problématique de l'égalité femmes - hommes et des droits des femmes doit être au cœur de l'action de développement durable, la BOAD a mis en place une Politique Genre et Equité afin de garantir l'égalité d'accès aux opportunités. Cette politique consacre l'engagement et la vision de la BOAD et commande l'impératif de promouvoir et de prendre en considération les principes de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les pays de l'UEMOA.

La BOAD a également mis en place une politique climat qui vient compléter les engagements pour le climat avec l'ambition d'intégrer systématiquement les considérations climatiques dans les stratégies et les opérations de la Banque.

Notons qu'il a été également mis en place : (i) une Politique de lutte contre le blanchiment qui a pour objet de définir le cadre général de la prévention de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et (ii) une Politique de prévention de la lutte contre la corruption et la fraude qui a pour objet de fournir une définition pratique et un cadre conceptuel pour la compréhension des diverses formes, types et niveaux de corruption.

Sources : Politiques (RSE, Climat, Genre, blanchiment, de prévention de la lutte contre la fraude...).



3.2. Opportunités d'affaires :

Décrivez les opportunités d'affaires stratégiques liées à l'augmentation des impacts positifs et à la réduction des impacts négatifs que votre banque a identifiés et/ou la manière dont elle a développé ces opportunités.

Dans un contexte où la responsabilité sociale et environnementale devient un levier incontournable de croissance et de différenciation, la BOAD identifie et développe des opportunités d'affaires stratégiques alignées sur l'augmentation des impacts positifs et la réduction des externalités négatives.

Dans cette dynamique, la BOAD bénéficie d'une garantie de 506 millions d'euros accordée par la Multilateral Investment Guarantee Agency (MIGA). Cette garantie, d'une durée maximale de quinze (15) ans, constitue un outil essentiel pour sécuriser le financement de projets à fort impact environnemental et social. Elle couvre le risque de non-respect des obligations financières d'une banque de développement régionale, renforçant ainsi la confiance des investisseurs et partenaires financiers dans notre engagement pour le développement durable.

Cette initiative témoigne de la reconnaissance internationale du rôle stratégique de la BOAD en tant qu'acteur clé du financement du développement dans la région UEMOA. Nous restons engagés à mettre en œuvre des solutions financières durables et innovantes pour transformer les défis en opportunités de croissance partagée.





IV. PRINCIPE 4 : PARTIES PRENANTES

IV. PRINCIPE 4 : PARTIES PRENANTES



Consulter, engager et collaborer de façon proactive et responsable avec les parties prenantes afin d'atteindre les objectifs de la Banque.

La BOAD s'efforce d'être à l'écoute des attentes de ses parties prenantes. Nous nous engageons de manière proactive auprès de nos principales parties prenantes, à savoir les Etats membres, le secteur privé, les investisseurs, les employés, les régulateurs. Leurs contributions sont essentielles pour comprendre l'importance de l'impact, des risques et des opportunités des questions de développement durable que nous identifions.

En 2023, la Banque a réalisé une consultation auprès de ses parties prenantes, afin d'actualiser sa matrice de matérialité et de préparer son plan stratégique RSE pour la période 2025-2029. Cet exercice fut l'occasion de revoir et d'actualiser les enjeux précédemment évalués, ainsi que leur importance aux yeux des parties prenantes.

Pour le questionnaire relatif à la performance économique de la Banque, nous avons consulté et collaboré avec le panel ci-après :

- La Direction de la BOAD (le Président, les Vice-Présidents, les Conseillers de la Présidence, les Directeurs, les Directeurs adjoints) ;
- Membres de Ministères ;
- Autres (clients, représentants de ministères, directeurs de cabinet et d'entreprises).

Pour le questionnaire relatif à la priorité pour les parties prenantes, le panel était constitué de :

- Salariés au siège et dans les missions résidentes ;
- Consultant interne ;
- Sociétés étatiques ;
- Institutions financières, entreprises du secteur privé, collectivités locales, PME, TPE, artisan, etc...

Concernant les fournisseurs et prestataires de services : les diligences sont en cours en vue de l'élaboration d'une politique d'achat Responsable que ces derniers devront respecter. La Banque s'engage ainsi au titre de la relation avec ses fournisseurs à :

- lutter sans relâche contre toute forme de corruption ainsi que contre toute pratique délictueuse des affaires : plagiat, contrefaçon, dumping, ...
- faire en sorte de respecter tous nos engagements contractuels et veiller à ce qu'ils soient équitables,
- prendre en compte les attentes des partenaires, bénéficiaires, fournisseurs et notamment gérer avec diligence les réclamations et litiges,
- être vigilant afin de ne pas travailler avec des partenaires aux pratiques peu responsables,
- promouvoir la RSE dans toute notre sphère d'influence.

S'agissant des médias, notamment par le biais de podcast, d'interviews et de contributions à des articles ;

S'agissant des partenariats, la BOAD participe à la Task Force on Nature-related Financial disclosures (TNFD) et à la Task Force on Climate-related Financial disclosures (TCFD). La Banque est également accréditée auprès de trois mécanismes financiers tels que le Fonds Vert pour le Climat et le Fonds d'Adaptation au titre Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), ainsi que le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) au titre de cinq conventions, dont la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la CCNUCC, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), la Convention de Minamata sur le mercure et l'Accord sur la biodiversité au-delà des limites de la juridiction nationale (BBNJ).

La BOAD rejoint la Coalition Finance In Common (FICS) sur le Genre coprésidée par l'organisation UN Women et la Banque Africaine de Développement (BAD). En rejoignant la Coalition FICS, la BOAD s'engage à travailler avec les autres Banques et Institutions financières de Développement, membres, et à rendre efficaces leurs actions de coordination et leur mobilisation, en faveur de la lutte contre les inégalités de Genre et l'autonomisation des Femmes et des Filles au niveau du système financier mondial. Ce nouvel engagement constitue une avancée significative dans la volonté de l'Institution d'impulser des politiques transformatrices en matière de Genre, tant au niveau institutionnel qu'organisationnel.

La BOAD et Africa50 se sont associés pour développer et cofinancer des infrastructures vertes en Afrique. Un accord de partenariat a été signé visant à mobiliser les capitaux des investisseurs institutionnels pour les infrastructures africaines, et à identifier des projets à cofinancer. Dans le

cadre de ce partenariat, les deux entités ont renouvelé leur engagement à collaborer pour le financement et le développement de projets bancables, y compris des infrastructures résilientes au changement climatique, afin de soutenir la croissance durable et la transition énergétique des pays africains.

Par ailleurs, la BOAD a mobilisé en août 2024 un montant de 100 millions d'euros destiné au financement de projets d'atténuation du changement climatique en Afrique de l'Ouest par le biais de la souscription à la première obligation hybride émise par une banque multilatérale et dédiée exclusivement à cet objectif.

Les réflexions sont en cours en vue de l'adhésion aux Principes Equateur, aux Principes Poséidon et au Global Compact.

Sources : Rapport annuel 2023 (faits marquant), Matrice de matérialité 2023.





**V. PRINCIPE 5 :
GOUVERNANCE
ET CULTURE**

V. PRINCIPE 5 : GOUVERNANCE ET CULTURE

Mettre en œuvre notre engagement envers ces principes par le biais d'une gouvernance efficace et d'une culture de banque responsable.



5.1. Structure de gouvernance pour la mise en œuvre des principes :

Décrivez les structures, politiques et procédures de gouvernance pertinentes que votre banque a mises en place/prévoit de mettre en place pour gérer les impacts positifs et négatifs (potentiels) ou significatifs.

La gouvernance est un des piliers majeurs de la politique RSE de la BOAD. Elle reflète la mise en œuvre par les dirigeants de l'Institution, des principes du développement durable et sa déclinaison dans les différents domaines d'activité. La prise en compte, au sein du Comité de Direction et du Conseil d'Administration, des questions sociales et environnementales, est, en effet, cruciale.

En tant que Banque Responsable, la BOAD a pris un engagement au titre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) qui se structure autour de cinq (05) piliers : (i) la gouvernance ; (ii) les territoires et droits de l'homme ; (iii) l'environnement ; (iv) les clients et partenaires et (v) le capital humain :

- Le premier pilier est celui de la Gouvernance qui a pour but d'intégrer la RSE dans la stratégie de la BOAD et dans toutes ses activités selon les exigences de la norme ISO 26 000 et en contribuant aux ODD.

- Le second correspond aux enjeux liés aux Territoires et Droits de l'Homme. Il vise à contribuer au développement des territoires en dialoguant avec les parties prenantes et en veillant au respect des Droits de l'Homme.

- Le troisième pilier est dédié à l'Environnement et vise à contribuer à la lutte contre le changement climatique dans les projets financés tout en réduisant l'impact environnemental de la BOAD grâce à un système de management efficace.

- Le quatrième pilier est celui des Clients et Partenaires. Il a pour but de prendre en compte les attentes des clients et fournisseurs de la BOAD mais aussi de promouvoir en parallèle la RSE dans leurs pratiques, par des exigences croissantes.

- Enfin, le dernier pilier est consacré au Capital humain et a pour but d'entretenir et d'améliorer l'environnement de travail au sein de la BOAD en permettant à tous de développer leurs compétences.



La BOAD a mis en place un système de gouvernance qui adresse les PRB. Le conseil d'administration approuve la politique RSE de la Banque et la Gouvernance RSE se décline comme suit :

- Comité RSE au niveau du Conseil d'Administration, constitué de quelques Administrateurs, qui statue sur les questions liées à la RSE et le Climat ;
- Comité de Pilotage RSE au sein de la Banque, constitué des membres du CODIR qui valide les politiques, manuels et cadre en matière RSE et le Climat (PRB) ;
- Un Département en charge du financement du Développement Durable.

5.2. Promouvoir une culture de la banque responsable :

Décrivez les initiatives et les mesures prises par votre banque pour favoriser une culture de banque responsable parmi ses employés (par exemple, renforcement des capacités, apprentissage et développement, formation au développement durable pour les équipes concernées, inclusion dans les structures de rémunération, gestion des performances et communication sur le leadership, entre autres).

Dans un contexte où le capital humain devient la pierre angulaire du succès organisationnel, la BOAD s'engage fermement à cultiver un environnement professionnel qui valorise, développe et soutient ses collaborateurs. À travers une approche holistique, la Banque s'efforce de faire du bien-être de ses équipes un catalyseur de performances exceptionnelles dans le respect des normes légales et internationales applicables.

L'un des principaux axes de notre Plan Stratégique DJOLIBA, notamment l'Axe 5 : renforcer les ressources et les systèmes de gestion, met l'accent sur le développement des compétences. Au sein de la BOAD, former nos salariés est une priorité. La Banque favorise la reconversion et la mobilité interne qui consiste à aider nos ressources à acquérir de nouvelles compétences.

L'Axe n°11 de la démarche RSE de la BOAD, quant à lui est « soutenir la diversité dans les équipes ». La Banque a à cœur de promouvoir un développement équitable des hommes et des femmes, en leur assurant un accès et un contrôle égal aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux. La féminité représente un véritable atout et non pas un handicap pour gravir les échelons en milieu professionnel. Les femmes doivent également être accompagnées pour dépasser les restrictions liées au genre, pour assumer pleinement leur rôle dans l'Institution, et briser le plafond de verre tel est le leitmotiv du programme d'excellence YENNENGA, destiné au renforcement du leadership des femmes de la BOAD.

Dans le cadre du renforcement la culture de la RSE au sein de la Banque, divers chantiers ont été lancés dans le cadre de ce programme, au titre desquels : (i) l'acculturation à la biodiversité, (ii) l'acculturation à la RSE ; (iii) l'acculturation à la Gestion Environnementale et sociale, (iv) la formation sur la Gestion des Gaz à effet de serres ; (v) la participation à la Task Force on Nature-related Financial disclosures (TNFD) et à la Task Force on climate Financial disclosures (TCFD)....

La Banque a poursuivi ses actions visant le renforcement de la résilience des économies au changement climatique et l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables, avec un Objectif de financements de 25% consacré à l'Axe axe stratégique (Axe 3) en lien avec le renforcement de la résilience aux changements climatiques.



Acton menée par la banque en lien avec l'Axe 3

- Un appui aux Etats dans leurs efforts pour relever le défi du changement climatique : (i) poursuivre la mobilisation des ressources concessionnelles auprès des Fonds Climat au profit des Etats (financement public) ; (ii) verdir le secteur financier de l'UEMOA et promouvoir l'innovation financière pour accroître l'investissement privé en faveur du Climat ; (iii) accélérer les investissements climatiques dans les secteurs clés tels que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, l'agriculture durable et climato-intelligente, et les villes vertes (transport et bâtiment vert) ainsi que les infrastructures résilientes au climat ; et (iv) intégrer la dimension climat dans les financements de la Banque ;
- Une accentuation de l'empreinte Genre des financements et de la gestion de la Banque avec la mise en place de la politique genre ;
- Un engagement dans la prise en compte de la Responsabilité Sociétale des Entreprises ;
- Une ambition de création de valeur soutenable pour toute la sous-région et une contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) ;
- Un dispositif de suivi-évaluation basé sur le monitoring d'indicateurs de résultats de d'impacts.

Source : rapport annuel 2023. // Sources : Prise en compte de la durabilité dans le plan Djoliba.



**VI. PRINCIPE 6 :
TRANSPARENCE ET ,
RESPONSABILITÉ**

VI. PRINCIPE 6 : TRANSPARENCE & RESPONSABILITÉ

Examiner périodiquement la mise en œuvre individuelle et collective de ces principes et faire preuve de transparence et de responsabilité quant aux impacts positifs et négatifs.

6.1. Cadres de divulgation

La Banque consciente de sa responsabilité sociétale, et conformément à sa politique RSE, une démarche RSE engagée et responsable, est mise en œuvre selon la norme ISO 26000. La BOAD s'attèle à être transparente et responsable de ses engagements vis-à-vis des Principes pour une banque responsable. Dans le cadre de la transparence, la Banque élabore et publie chaque année un Rapport annuel de ses activités ainsi qu'un Rapport annuel RSE qui met en exergue les actions qu'elle a menées en prenant en compte la thématique liée à la durabilité.

Le Fonds d'Etudes Climat de la BOAD mis en place depuis septembre 2023 est un instrument d'assurance qualité en matière d'intégration des aspects adaptation, atténuation et des ODD dans les projets financés par la Banque. De plus, il va permettre d'accélérer les investissements climat des Etats membres de l'UEMOA.

6.2. Assurances

La BOAD a souscrit, auprès d'un pool d'assureurs privés de premier plan, une police d'assurance-crédit de 278 milliards FCFA, portant à 11% le portefeuille global des prêts assurés. L'implémentation de cette police marque une nouvelle étape importante dans le déploiement de la méthode « originate to distribute ». Elle vise principalement à optimiser l'utilisation du capital, à démultiplier les capacités d'intervention de l'Institution et à améliorer son profil de risque. La BOAD a également mis en place un programme d'assurances destinées aux pays ayant subis des catastrophes naturelles. Le Prêt Adapté aux Catastrophes Naturelles (PACAN) s'appuie sur une approche novatrice, visant à accroître la résilience du bénéficiaire d'un prêt classique aux catastrophes naturelles.

Le produit innovant PACAN lancé en août 2024, couvre dans sa phase pilote le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, et le Togo, et offre des prêts à des conditions avantageuses pour financer des projets d'adaptation au changement climatique, combinés à une assurance paramétrique, qui s'active automatiquement et rapidement en cas de catastrophe.

Le PACAN est accordé dans le cadre du processus d'octroi de prêts standards de la BOAD au secteur public. Cependant le prêt inclura une clause de renonciation temporaire de la Banque à la créance, si des aléas climatiques dont la nature aura été préalablement définie advenaient. Cette police d'assurance permet à l'emprunteur de bénéficier immédiatement et pour une durée contractuellement prédéterminée, d'une assurance à hauteur du montant des engagements de remboursement fixés par le prêt contracté. Elle permet ainsi pour l'Etat un allègement temporaire, en cas de catastrophe naturelle, du service de la dette, qui sera assuré par l'assureur, afin de libérer des moyens budgétaires, permettant ainsi aux Etats de prendre des mesures d'aide d'urgence et de reconstruction. L'Aide financière octroyée par la KFW est destinée au développement du produit d'assurance, ainsi qu'à la bonification des primes et des taux d'intérêt. En outre, une partie importante des fonds sera affectée à la subvention des primes. A date, le produit d'assurances est en cours de structuration.

68 av. de la Libération, BP 1172 Lomé, Togo
Tél. : +228 22 21 59 06 • Fax : : +228 22 21 52 67

www.boad.org     



BOAD

BANQUE OUEST AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT